



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR dûment convoqués le 07 Mars 2019 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 13 Mars 2019 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MENO, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Jean-Yves MENO, *Président* - Yvon LE BIANIC, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Patricia LE GOAS, *Vice-Présidente SMITRED, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre LE ROY, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jean-Pierre MORVAN, *Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre SALLIOU, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jacques ROBIN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Brigitte LE SAULNIER, *déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard KERNEC, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-Paul LE LOUET, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Daniel MERRIEN, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* - Jean-Claude JEGOU, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* - Jean-Yves KERAUDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Gérard LE CABEC, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Franc TANGUY, *Délégué suppléant, SMICTOM du MENEZ-BRE.*

ASSISTAIENT :

M.M. Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Thomas MICHEL, *LANNION-TREGOR Communauté* - Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor* - David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor.*

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Aimé DAGORN, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - François PRIGENT, *Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté* - François LE MARREC, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Pierre TERRIEN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, *Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Marcel PRAT, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean LE MERDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-François LE BESCOND, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Yannick DUBOURG, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard QUILIN, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Claude LOZAC'H, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Marie-France GAULTIER, *Déléguée suppléante, LANNION-TREGOR Communauté* - Alain LACHIVER, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Guy FOUNTAS, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - André GUILLEMOT, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Eric ROBERT, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Cindérella BERNARD, *Présidente du SMICTOM du MENEZ-BRE* - Benoît DANIEAU, *SMICTOM du MENEZ-BRE* - Mickaël THOMAS, *LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Anne-Laure LAMANDE, *LANNION-TREGOR Communauté*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gérard LE CABEC.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents.

I - DOCUMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1. RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Président présente le rapport d'activité 2018.

Le Président précise que le compost issu des végétaux est prisé par les agriculteurs bio mais aussi conventionnels, aussi le service n'arrive plus à satisfaire la demande de la profession. Aujourd'hui, le service végétaux prend des broyats de végétaux de la Communauté Morlaix Agglo. Une rencontre avec Kerval est prévue pour éventuellement accepter les broyats des végétaux de l'Ouest du Département qui seraient traités sur la plateforme de Plourivo pour mieux répondre au secteur légumier Paimpolais.

Il rappelle que le bois constitue une ressource importante si l'on veut accompagner le projet de chaufferie sur le secteur de Guingamp afin de soutenir une activité agro-alimentaire avec une valorisation vertueuse afin d'éviter de payer des taxes.

Une pré-étude de faisabilité du projet de chaufferie de 25 000 t est en cours sur le secteur de Guingamp d'où la nécessité de conserver le bois des collectivités car il y a

un potentiel intéressant et il est donc nécessaire d'être vigilant sur la maîtrise de ce gisement.

1.2. ANALYSE DES EVOLUTIONS DES DIFFERENTES FILIERES

Le Président présente l'évolution des tonnages/coûts et contributions sur la période 2014/2018.

Concernant les collectivités adhérentes, le Président précise que les gisements ont augmenté entre 2014 et 2018 d'environ 2.7 %/an alors que les facturations émises ont augmenté dans le même temps d'environ 1.2 %/an. Les contributions nettes des adhérents, déduction faite des reversements effectués (soutiens éco organismes – prix de reprise) sont restées stables.

Le Président rappelle que dans toute collectivité y compris dans une commune dont la population est supérieure à 3 500 hab., le Maire ou le Président a pour obligation de transmettre les documents budgétaires.

Jérôme MASSÉ, Directeur Général Adjoint de GPA précise que ce serait intéressant que les financiers des différentes agglomérations soient destinataires des éléments avant la réunion. De plus, il souhaiterait connaître les indicateurs en évolution et avoir les éléments par rapport au contrat CITEO.

De plus, il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un travail de coopération entre les agglos et le SMITRED afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire. Une étude complexe est menée actuellement par le Cabinet RCF et sera présentée en cours d'année.

Le Président partage cette approche à condition de le faire globalement sur la gestion des déchets (collecte et traitement) dans un esprit de coopération GPA-LTC-SMITRED. C'est d'ailleurs ce qu'il a cherché à faire depuis la nouvelle organisation territoriale en mettant en place différents comités de coordination, y compris une conférence annuelle des Présidents.

Franç TANGUY demande si c'est possible de comparer ces tarifs à d'autres collectivités en France.

Concernant les végétaux, le Président rappelle qu'un bon lien a été tissé avec l'UCPT et les agriculteurs. Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED précise que l'écoulement des composts végétaux a permis un amendement de plus de 6 000 ha de zone légumière en 2018.

Le Président précise qu'il serait nécessaire de réaliser une autre plateforme de végétaux entre Pluzunet et Guingamp.

1.3. TARIFS COMPLEMENTAIRES 2019

Le Président souligne que des tarifs complémentaires et modificatifs 2019 seront soumis aux délégués lors de l'assemblée générale. Ces tarifs concernent les tarifs hors collectivités.

1.4. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Le Président demande à Yann LACHIVER, Directeur financier, de présenter le projet de Budget Primitif 2019.

Les investissements principaux concernent :

- Centre de tri du bois et du plastique :
 - Optimisation du tri sur refus
 - Qualité de la collecte sélective
 - Investir pour moderniser l'outil
- Site de Callac : réalisation d'un centre de transfert
- Déménagement de la plateforme bois de l'autre côté de la route
- Renouvellement de matériels roulants
- Bâtiment de stockage
- Travaux sur l'Unité de Valorisation Énergétique (brûleur gaz, réseau de chaleur...)

II - CENTRE DE TRI BOIS-PLASTIQUES

Le Président présente le plan d'actions concernant la réalisation d'un centre de tri bois plastiques avec par ordre de priorité :

- Enjeu transfert plateforme bois : se prémunir contre un risque incendie avec propagation à l'ensemble du site
- Enjeu conversion brûleur démarrage UVE au gaz : se prémunir contre un risque administratif arrêt à durée indéterminée UVE (en cas d'occurrence d'un dépassement mensuel rejet dioxine par l'UVE avec contre mesure positive)
- Enjeu collecte séparée plastiques rigides et transfert refus tri des CS vers l'UCOM : rattrapage de capacité d'incinération pour la résorption des stocks accumulés
- Enjeu réorganisation filière plâtre : présenter un budget SMITRED compatible avec celui décidé par les agglomérations
- Enjeu extension serres : augmenter la performance énergétique
- Enjeu acquisition turbine occasion : se prémunir contre un risque financier potentiel de 1 M€ TGAP (perte de performance énergétique).

2.1. AVANCEMENT DU PROJET : RECALAGE DU PLANNING SUR L'ETUDE CHAUFFERIES INDUSTRIELLES

Dans le cadre du développement de la filière bois énergie, un projet de protocole d'accord sera proposé par le SMITRED pour l'utilisation du bois déchet.

- Chaufferie bois industrielle GUINGAMP zone Bellevue :
 - utilisation bois déchet => ICPE 2971 obligatoire
 - ICPE 2971 => obligation réglementaire unité préparation bois énergie

- Chaufferie bois industrielle LANNION espace ERHEL
 - utilisation bois déchet => ICPE 2910 A ou ICPE 2910 B-2
 - ICPE 2910 A => utilisation bois A emballage SSD seulement
 - ICPE 2910 B-2 => complété par bois A
 - Nécessité d'une préparation du bois.

Il est nécessaire d'avoir une mise en cohérence stratégie collecte du bois en déchèterie.

Le Président précise qu'un accord entre les adhérents doit être trouvé afin de définir les modalités d'un accord sur le prix de vente du bois par le SMITRED.

Le Président rappelle que ces projets sont un enjeu important pour l'Ouest des Côtes d'Armor et même au-delà de notre territoire.

Jérôme MASSÉ précise que l'étude financière menée par RCF sur GPA intègre cette étude de chaufferie également.

Jacques ROBIN, délégué de LTC, souhaite connaître le volume annuel de consommation de bois sur les deux chaufferies.

Dominique BARDINI répond que pour la chaufferie de GPA c'est 22 000 t/an et celle de LTC 3 000 t/an.

Jérôme MASSÉ précise que le bois qui serait utilisé par la chaufferie de GPA serait de type A et B. Il précise par ailleurs que le prix de la chaufferie plus le réseau de chaleur restent à déterminer par le bureau d'études selon des critères bien déterminés. Toutefois, la chaufferie pourrait être bien subventionnée par l'ADEME et la Région.

Dominique BARDINI rajoute que l'association Bevan Tost d'Ar Ménez Bré est très favorable sur ces projets.

Franç TANGUY demande que faire du stock de bois s'il ne sert pas.

Le Président répond que les agglos ont décidé de ne pas augmenter les tarifs. Une décision sera prise lors de l'assemblée générale du 27 Mars prochain à savoir soit on augmente le tarif, soit, on ne peut plus prendre de bois. Le SMITRED va essayer de trouver un exutoire mais il est certains qu'il faudra payer.

2.2. DEMENAGEMENT DE LA PLATEFORME BOIS SUR LA ZONE EST DU SITE

Le Président rappelle qu'il est prévu de transférer la plateforme bois sur la zone est du site, ceci, afin de sécuriser le site actuel par rapport aux incendies.

III - ACQUISITION D'UN GROUPE TURBO ALTERNATEUR D'OCCASION

Le Président expose que SUEZ RV a remplacé le groupe turbo-alternateur (GTA) de l'UVED de Passy (Haute-Savoie) et la turbine de ce groupe de la fourniture ANSALDO est strictement identique à celle installée dans l'UVED de Pluzunet. Ce GTA est actuellement stocké dans un dépôt à la Roche sur Foron (Haute-Savoie) et est proposé à la vente pour un montant de 300 000 € HT ainsi qu'un stock de pièces de rechanges d'un montant de 200 000 € HT. La proposition de SUEZ RV figure en pièces jointes. La possibilité d'acquisition de ce groupe turbo-alternateur constitue donc une vraie opportunité, s'agissant de la seule turbine connue dans le monde qui soit strictement identique. Les caractéristiques techniques sont données ci-après.

C'est pourquoi, le SMITRED propose de mandater l'EXPLOITANT pour faire une proposition d'acquisition à SUEZ RV jusqu'à un montant maximum de 150 000 € HT incluant les pièces de rechanges dont l'EXPLOITANT jugerait utile de faire l'acquisition et sous réserve du constat d'un état de l'équipement apte pour un usage en rechange du GTA de PLUZUNET, par un diagnostic approprié. Le SMITRED mandatera un expert pour une première évaluation de l'état de la machine et de ses conditions de conservation actuelle.

En cas d'accord de la société SUEZ RV à ce montant, l'EXPLOITANT établira une proposition au SMITRED incluant le montant d'acquisition, les frais d'acheminement et de grutage jusque sur le site de Pluzunet, les frais de démontage et de remise en état éventuel (microbillage...) pour sa bonne conservation. L'ensemble de ces modalités seront conclues par voie d'avenant.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition telle qu'exposée ci-dessus.

IV - LANCEMENT DE CONSULTATION : RECUTEMENT MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT

Le Président expose qu'il y a lieu de réaliser un hangar de stockage de pièces de rechange sur le site de Pluzunet.

Tout d'abord, il est nécessaire de déménager la chaufferie annexe de 300 m² faisant office de lieu de stockage, afin de réaliser l'extension de serre projetée pour janvier 2020. A cet effet, un hangar a été loué à Bégard dans l'attente de réalisation d'un hangar sur le site. Ensuite, en cas d'acquisition d'un turbo alternateur d'occasion, il est nécessaire de créer un espace de stockage adapté pour la conservation de ce matériel. Un recensement de l'ensemble des besoins du site a par ailleurs été effectué conduisant à la création d'un hangar de 750 m².

Le lancement de cette maîtrise d'œuvre est également l'opportunité de créer un espace de douches pour les services transport et mécanique dans le bâtiment logistique (2 douches insalubres pour 25 personnes) avec une extension de moins de 20 m² et d'aménager un local caractérisation dans le centre de tri.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le lancement de cette consultation sous la forme d'une procédure adaptée.
- D'AUTORISER le Président à recruter le maître d'œuvre et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.
- D'AUTORISER le Président à signer et à déposer le permis de construire ainsi que toutes les pièces y afférentes.

V - SERVICE TRANSPORT : NOUVELLE ORGANISATION (SERVICE DU SAMEDI)

A la demande du Président, David TERMET, responsable du service transport présente la nouvelle organisation du service transport à compter du 06 Avril prochain. En effet, à compter de cette date, la journée du samedi ne sera plus une journée en astreinte mais une journée travaillée.

En premier lieu, il présente un état des lieux en prenant en compte les différentes contraintes rencontrées par le service dans son organisation hebdomadaire :

- Affluence saisonnière
- Augmentation des tonnages/diversifications des déchets à transporter (plastiques durs)
- Problématique des ouvertures des déchèteries seulement par demi-journées (matin ou après-midi)
- Nouvelle déchèterie (Callac)
- Difficultés de gestion des demandes tardives du vendredi après-midi
- Forte activité le Lundi, problème de priorisation

- Pics d'activités pendant les chevauchements de congés (Zone B et Zone C)
- Caissons non pleins mais obligation de les vider pour la gestion des déchèteries (bois entre autres)
- Astreintes du samedi (pas assez sollicitées ou trop sollicitées).

Le fait de travailler le samedi permet de limiter les fluctuations de rotation des caissons, lisser l'activité en déchèteries sur 6 jours au lieu de 5 et faciliter ainsi la gestion du lundi matin et du vendredi après-midi. Ceci permet d'avoir une meilleure réactivité et rendre ainsi un meilleur service aux adhérents.

Après concertation avec les chauffeurs, des règles d'organisation ont été proposées aux chauffeurs, à savoir :

- Priorité 1: Base du volontariat annuelle : choix du jour de repos par le chauffeur.
- Priorité 2 : Base du volontariat sur une période de plusieurs mois : choix du jour de repos par le chauffeur.
- Priorité 3 : Planification par le service (Jour de repos en fonction des obligations du service).

Le Président remercie David TERMET pour toutes ces précisions.

VI - REORGANISATION FILIERE PLÂTRE

Le Président présente la réorganisation de la filière plâtre présentée à la Commission de Coordination Technique du 28 Février 2019. Cette réorganisation prévoit la généralisation en déchèterie des bennes plâtres valorisables et la suppression des bennes plâtre à enfouir à compter du 1^{er} avril 2019.

Concernant le plâtre à enfouir, il sera admis en diffus dans les gravats évacués en classe 3, toléré réglementairement à hauteur de 10 % et demeure géré par les adhérents. Il est convenu que les déchets de plâtre non admissibles en plâtre valorisable ne soient par réorientés vers les bennes d'encombrants pour éviter un risque de pollution des mâchefers par les sulfates les rendant impropres à la valorisation (surcoût 1000 k€/an) et des surconsommations de réactifs au traitement des fumées de l'UVE (surcoût 150 k€/an). C'est pourquoi le SMITRED demande de ne flécher vers l'encombrant que PLACO non valorisable avec isolants et corps étrangers.

Concernant le plâtre valorisable, la Commission de Coordination Technique a proposé de retenir les choix 2 et 3, c'est à dire un tri réalisé par le SMITRED sur le site pour assurer sa reprise. C'est pourquoi le Président propose de compléter l'opération d'acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons par les lots suivants :

- Lot n°5 : Acquisition d'une pelle industrielle
- Lot n°6 : Acquisition de caissons à fentes pour le plâtre valorisable

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les propositions qui lui sont faites.
- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

VII - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR SARL BRICHET

Cet avenant n°1 précise les modalités de remboursement de la nouvelle taxe TICFE applicable à l'autoconsommation électrique sur une base de 7,5 € HT/MWh consommé et de révision des prix du montant de l'électricité consommée sur une base forfaitaire de 140,67 MWh/an et d'un prix d'achat de l'électricité de 50 € HT/MWh en 2019.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat de fourniture du réseau de chaleur.
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VIII - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR EARL HOUARA

Cet avenant n°2 précise les modalités de remboursement de la nouvelle taxe TICFE applicable à l'autoconsommation électrique sur une base de 7,5 € HT/MWh consommé et de révision des prix du montant de l'électricité consommée sur une base forfaitaire de 86,42 MWh/an et d'un prix d'achat de l'électricité de 50 € HT/MWh en 2019.

Cet avenant acte également de la programmation en novembre de l'arrêt technique annuel à compter de 2020, à la demande des serristes légumiers.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°2 au contrat de fourniture du réseau de chaleur.
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IX - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR ETABLISSEMENTS LAGEAT

Cet avenant n°2 précise les modalités de remboursement de la nouvelle taxe TICFE applicable à l'autoconsommation électrique sur une base de 7,5 € HT/MWh consommé et de révision des prix du montant de l'électricité consommée sur une base forfaitaire de 132,80 MWh/an et d'un prix d'achat de l'électricité de 50 € HT/MWh en 2019.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°2 au contrat de fourniture du réseau de chaleur.
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

X - AVENANT N°6 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR DU GAEC DES REFLETS

Une des chaudières de la chaufferie de secours des serres ayant été convertie au gaz réseau en novembre dernier, il est proposé de réaliser le secours des serres 5&6 au gaz, lorsque cela est techniquement possible, c'est-à-dire hors phases de démarrage du four.

Cet avenant précise également les modalités de facturation du gaz par le SMITRED, du remboursement de la nouvelle taxe TICFE applicable à l'autoconsommation électrique sur une base de 7,5 € HT/MWh consommé et de révision des prix du montant de l'électricité consommée sur une base forfaitaire de 481,60 MWh/an et d'un prix d'achat de l'électricité de 50 € HT/MWh en 2019.

Cet avenant acte également de la programmation en novembre de l'arrêt technique annuel à compter de 2020, à la demande des serristes légumiers.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°6 au contrat de fourniture du réseau de chaleur.
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°6 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XI - MARCHE ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS – LOT N°1 : ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE PROCÉDES ET FOURNITURES DE PIÈCES USINÉES : AVENANT N°1

Le Président expose qu'un avenant n°1 au lot n°1 « entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées» attribué à l'entreprise CASTEL relatif au marché de gros entretien, réparation, maintenance des installations VALORYS est nécessaire afin de modifier une fiche travaux de ce lot.

Cet avenant concerne une modification de la fiche travaux n°5 d'un montant initial de 4 260 € HT afin d'effectuer l'entretien sur le convoyeur TR03 au niveau de l'UCOM de Pleumeur-Bodou.

Le nouveau montant de cette fiche travaux s'élève à 3 600 € HT.

Cet avenant est sans incidence sur le montant maximum annuel de ce lot qui est de 150 000 € H.T.,

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au lot n°1 au marché d'entretien, réparation, maintenance des installations sur le site de Pleumeur-Bodou tel qu'exposé ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XII - MARCHE DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS - LOT N°3 : BOUES DE REFIOM

Le Président expose qu'un avenant au marché cité ci-dessus est nécessaire afin de régulariser la situation pour la benne boue et son transport.

En effet, la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) comprenant le transport des boues de REFIOM et la location annuelle d'un caisson de 15 m³ n'a pas été retenue lors du renouvellement du marché. Cependant, la benne du contractant a été retirée une fois pleine en date du 11/01/2019. Par conséquent, l'avenant concerne la régularisation pour la période du 02/08/2018 au 11/01/2019.

MONTANT DES PRESTATIONS

TRANSPORT BOUES REFIOM

- Montant dû : Prix unitaire transport :

767.82 € ht/rotation

LOCATION BENNE BOUE

La facture annuelle (du 24/08/2018 au 23/08/2019) de location d'une benne boue de 15 m³ a été réglée en octobre 2018 pour un montant de 1 000 € HT ce qui représente un avoir en faveur du SMITRED de :

- Montant dû pour la période du 24/08/2018 au 11/01/2019 :	384,62 € ht
- Montant de la location annuelle facturée :	1 000.00 € ht
- Avoir en faveur du SMITRED :	615,38 € ht

Le présent avenant engendre un coût supplémentaire de 152.44 € ht (767.82 € ht - 615,38 € ht). Ce coût supplémentaire représente 3.55 % du montant annuel estimatif indiqué par l'entreprise dans son Détail Estimatif Indicatif, à savoir 4 294 € ht (D.E.I.). Il s'agit d'un marché sans montant minimum ni montant maximum en valeur ou en quantité.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets produits sur le territoire de Valorys – Lot n°3 : boues de REFIOM vers un CSD de Classe 1 tel qu'exposé ci-dessus.

- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XIII - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

Le Président rappelle qu'une convention de participation relative au contrat collectif de prévoyance a été renouvelée au 1^{er} janvier 2019 et ce pour une durée de 6 ans avec la TERRITORIA MUTUELLE.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, le Président expose que depuis le 1^{er} janvier 2019, TERRITORIA MUTUELLE a rejoint le groupe EIVI-MCD – Groupe AESIO. C'est pourquoi, il propose d'établir un avenant n°1 avec TERRITORIA MUTUELLE.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat de prévoyance complémentaire avec TERRITORIA MUTUELLE tel qu'exposé ci-dessus.

- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XIV - MARCHÉ DE BESOIN OCCASIONNEL DE PERSONNEL POUR LE TRI DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AU CENTRE DE TRI VALORYS « OPÉRATEURS DE TRI ET TÂCHES DIVERSES » AVENANT N°1

Le Président rappelle qu'un marché de besoin occasionnel de personnel pour le tri des déchets issus de la collecte sélective au centre de tri VALORYS « opérateurs de tri et tâches diverses » a été attribué à l'Association INTER'SS depuis le 1^{er} Octobre 2018.

Le Président expose qu'afin d'avoir une plus grande souplesse pour le remplacement des agents titulaires (arrêts de travail, surcroît d'activités...), il est préférable de faire appel à l'association INTER'SS plutôt que des contrats à durée déterminée. C'est pourquoi, il propose d'établir un avenant n°1 avec l'association INTER'SS pour augmenter le montant maximum de ce marché.

Le Président précise qu'il s'agit d'un marché à bon de commande avec un seul opérateur économique d'une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois par période d'une année dont la première année d'exécution a débuté le 1^{er} octobre 2018, attribué à l'association INTER'ESS avec un montant minimum de annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € H.T.. Afin de prendre en compte l'augmentation des besoins de personnel à venir, cet avenant a pour objet de passer le montant maximum annuel à 165 000 € H.T. soit une augmentation de 10 % du montant maximum du marché.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché de besoin occasionnel de personnel pour le tri des déchets issus de la collecte sélective au centre de tri VALORYS « opérateurs de tri et tâches diverses » avec l'association INTER'ESS tel qu'exposé ci-dessus.

- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XV - LANCEMENT DE CONSULTATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUELLE SANTE

Un décret du 08 Novembre 2011 fixe le cadre permettant aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ce décret permet aux collectivités territoriales de participer pour l'un ou l'autre des risques « santé » (prestations maladie...) ou « prévoyance » (maintien de salaire,...) ou pour les deux. La participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements labellisés, soit au titre d'une convention de participation.

Le choix de la collectivité d'opter pour la labellisation (libre choix des agents entre plusieurs contrats et règlements labellisés proposés par différents organismes) ou pour la convention de participation (contrat unique conclu entre la collectivité et un organisme) peut être différent pour chacun des risques.

Le Président rappelle que la convention de participation relative au contrat collectif de prévoyance a été renouvelée au 1^{er} janvier 2019 et ce pour une durée de 6 ans avec la Société EOEVI MCD MUTUELLE.

Sur ce même principe, le Président propose de lancer une consultation pour une convention de participation mutuelle santé.

Par avis du Comité Technique du 22 Février 2019, le Comité Technique a pris acte du lancement d'une consultation envisagée par le SMITRED OUEST D'ARMOR.

Le Président propose dans ce cadre de lancer une consultation pour une convention de participation mutuelle santé.

Dans le cadre de cette consultation, le Président propose de prendre l'attache du Cabinet PROTECTAS.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite,
- DE PRENDRE ACTE de l'avis du Comité Technique du 22 Février 2019,

- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer une consultation pour le lancement d'une convention de participation mutuelle santé,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention de participation et à procéder aux règlements correspondants.

XVI - ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT, DE CAISSONS POUR 2019

Le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un marché en appel d'offres ouverts allotis concernant l'opération d'acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour le renouvellement et à l'acquisition des matériels suivants :

Pour le centre de tri de Pluzunet :

-Lot n°1 : Acquisition d'un chariot à bras télescopique

Pour le service Transport :

-Lot n°2 : Renouvellement d'un châssis routier d'un camion porteur de type 6x2 de 26 tonnes

-Lot n°3 : Acquisition de caissons de 35 m³

-Lot n°4 : Acquisition de caissons à capots hydrauliques pour le carton de déchèteries

Le Président propose de procéder à l'acquisition d'un bras hydraulique multi-caissons en complément du lot n°2, auprès de l'UGAP pour un montant de 43 039.67 € H.T..

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER les propositions qui lui sont faites.

- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

XVII - FOURNITURES, ENTRETIENS, DEPANNAGES SUR PNEUMATIQUES DU PARC DE VEHICULES ET MATERIELS DU SMITRED OUEST D'ARMOR : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Président expose qu'il y a lieu de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commande avec un seul opérateur économique pour les fournitures, entretiens, dépannages sur pneumatiques du parc de véhicules et matériels du SMITRED OUEST D'ARMOR pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite de lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert telle que définie ci-dessus.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.

XVIII - TRAVAUX DE VRD SITE DE GESTION DES DECHETS A CALLAC - CONVENTIONNEMENT LOTS N°3 et N°4

Le Président rappelle que dans le cadre de la création du site de gestion des déchets à CALLAC, et conformément à la délibération du 23 Janvier 2019, une première convention relative aux travaux des lots n°1 et n°2 a été établie entre le SMITRED et GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION.

- Lot n° 1 – Voirie et réseaux divers SMITRED et COMMUN
- Lot n° 2 – Espaces verts et clôtures SMITRED et COMMUN

L'objet de ces travaux est la réalisation d'un centre de transfert destiné à recevoir les déchets ménagers collectés sur le secteur de Callac par Guingamp Paimpol Agglomération. Les travaux concernent la préparation du terrain préalable aux travaux de bâtiment et la viabilisation nécessaire à la bonne exploitation de ce site.

Le Président expose que les travaux des lots n°3 et n°4, dédiés à GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION, pour la réalisation de leur garage doivent faire l'objet d'un conventionnement entre le SMITRED et GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION pour définir les modalités de constitution du groupement de commande et notamment le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

- Lot n° 3 – Voirie et réseaux divers GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
- Lot n° 4 – Espaces verts et clôtures GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.

- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- D'AUTORISER le Président à établir une convention avec GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION pour convenir des modalités de constitution du groupement de commande pour les travaux des lots n°3 et n°4 : VRD, espaces verts et clôtures dédiés GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION.

XIX - MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE TRI A Kerval PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX DE GENERIS A PLOUFRAGAN

Le Président expose qu'à la suite de travaux de modernisation du centre de tri Générís à Ploufragan, Kerval, a sollicité le SMITRED pour une mise à disposition de son centre de tri situé à Pluzunet, pendant la durée de ces travaux, afin d'assurer une continuité de service du tri de la collecte sélective des emballages du territoire du SMETTRAL.

Le Président précise que la demande de Kerval porte sur la mise à disposition des installations (process, stockage entrants, stockage sortants, locaux sociaux) ainsi que du personnel chargé de la maintenance, de la réception et de la manutention des déchets issus des déchets issus de la collecte sélective et de l'entretien du centre de tri. SUEZ pour le compte de Kerval se chargerait du tri en cabine avec sa propre équipe de trieurs. Cette mise à disposition devrait durer une semaine au mois de Juin et deux semaines au mois d'octobre.

Le Président propose d'accéder à cette demande et indique qu'une convention devra être signée entre les trois parties afin de définir les droits et obligations de chacun.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la demande de Kerval.
- D'APPROUVER la convention SMITRED – Kerval – SUEZ.
- D'AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et procéder aux encaissements correspondants.

XX – PORTES OUVERTES

Le Président présente le pré-programme des portes ouvertes 2019 qui se dérouleront les 12 et 13 octobre prochain.

Sur 2 jours, les visiteurs pourront visiter l'ensemble des installations ainsi que les serres horticoles et légumières à proximité. Des expositions seront visibles sur l'ensemble du circuit de visite (matériel, engins, panneaux explicatifs...)

Plusieurs pôles seront présents sur l'ensemble du site :

- Un pôle collectivités avec la présence de Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, la régie de Quartier de Lannion, l'AMISEP et Emeraude ID
- Un pôle dédié au salon art des R' permettant à des artistes du recyclage d'exposer leurs réalisations.

Un pôle SMITRED et un pôle restauration.

Les deux jours seront animés par plusieurs ateliers en lien avec le développement durable comme la fabrication de produits d'entretiens et cosmétiques, de nichoirs à insectes, de meubles en cartons, des instruments de musique....

Deux spectacles tourneront en alternance.

Une tombola gratuite permettra de comptabiliser le nombre de visiteurs.

XXI - MISSIONS D'EXPERTISES FINANCIERES

Le Président propose, de confier des études ponctuelles de perspectives et d'expertises financières à RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES sur la compétence « 'Traitement des déchets » qui dispose d'une expertise reconnue dans les analyses financières auprès des collectivités. Ces missions viendraient en complément à celles menées par nos adhérents sur la compétence « Collecte des déchets » et permettraient à nos élus d'avoir des expertises complètes sur la gestion des déchets du territoire.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.

- DE CONFIER à RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES la réalisation de ces études.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XXII - VENTE D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2020

Le Président expose que le prix de rachat de l'énergie électrique est très volatil sur le marché européen EPEX SPOT. Afin de saisir les opportunités haussières de ce marché, il propose de mandater la société ALPIQ pour engager la vente d'électricité pour l'année 2020 à un montant de marché de 55 €/MWh. Pour information, ce montant était de 51,77 € HT/MWh pour 2020 la semaine dernière.

	2020 (€/MWh)	2021 (€/MWh)	2022 (€/MWh)	Spread FR/ALL 2020 B
Semaine 9	51,77	48,06	47,13	+3,36
Semaine 8	49,24	45,18	44,74	+3,46

C'est pourquoi, le Président propose de souscrire un engagement pour l'année 2020, si le montant de l'énergie électrique atteint un prix de rachat de 55 €/MWh net vendeur.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'AUTORISER le Président à signer un contrat avec le responsable d'équilibre ALPIQ tel qu'exposé ci-dessus ainsi que les pièces afférentes à ce dossier et à facturer selon les modalités du contrat.

XXIII - CREATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président propose de remplacer le tableau des effectifs du SMITRED par le tableau des emplois ci-joint.

En effet, ce tableau permet une meilleure lisibilité de l'organisation des postes au sein de la collectivité. Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, ce tableau évite de re-délibérer pour créer un nouveau grade et supprimer l'ancien grade.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé.

TABLEAU DES EMPLOIS

	Intitulé du poste	Nbr de poste	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail	Possibilité de recruter un contractuel
ADMINISTRATIF	Directeur	1	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	temps complet	oui
	Directeur Général des Services *	1	Attaché	Attaché Principal	temps complet	oui
	Directeur d'Exploitation	1	Ingénieur Attaché	Ingénieur en Chef classe normal Attaché Principal	temps complet	oui
	Responsable des Ressources Humaines	1	Adjoint Administratif de 2ème classe	Rédacteur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistant Ressources Humaines	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Chargé d'Accueil	1	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1ère classe	temps complet	oui
	Développeur Économique	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Responsable QSE	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Responsable Logistique / Énergie	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Agent d'entretien	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
FINANCES MARCHÉS-PUBLICS	Directeur Financier	1	Rédacteur Principal	Attaché Principal	temps complet	oui
	Comptable	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Assistant Marchés Publics	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
COMMUNICATION	Responsable - Service Communication	1	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	Animateur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistant au responsable Communication	1	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur	temps complet	oui
	Chargé de Communication	1	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	temps complet	oui

	Ambassadeurs de prévention	3	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	temps complet	oui
MÉCANIQUE	Responsable - Service Mécanique	1	Adjoint technique Principal de 2ème classe	Technicien	temps complet	oui
	Adjoint au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Mécanicien	3	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
TRANSPORT	Responsable - Service Transport	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal	temps complet	oui
	Assisant Administrative	2	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1ère classe	temps complet	oui
	Chauffeur	12	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Responsable - Service Déchets Végétaux	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien	temps complet	oui
	Adjoint au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent d'exploitation de l'UCOM	2	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agents de broyage des déchets végétaux	8	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
CENTRE DE TRI	Responsable d'exploitation	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Adjoint au responsable d'exploitation	1	Adjoint Technique Territorial	Technicien Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Opérateur de tri	9	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de broyage des encombrants	4	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de maintenance/entretien	8	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent DASRI	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui

* Poste pouvant être pourvu, par détachement, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une Commune de 2 000 à 10 000 habitants

XXIV - MODIFICATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DU DIRECTEUR (CONTRAT A DUREE INDETERMINEE)

Le Président informe le Bureau Permanent que compte-tenu de l'ancienneté du Directeur dans son poste et la manière de servir, le Président propose, de procéder à une augmentation l'indice brut à compter du 1^{er} Avril 2019, soit un nouvel indice brut à 1027.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification du contrat à durée indéterminée du Directeur à compter du 1^{er} Avril 2019.

XXV - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE BATIMENT BOIS ET CARTONS PLEUMEUR-BODOU

Le Président expose que la porte sectionnelle du bâtiment de l'UCOM de Pleumeur-Bodou a été endommagée au cours d'un vidage.

Le sinistre ayant été causé par un tiers, l'assurance propose un remboursement de 200 € correspondant au montant de la franchise.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'ACCEPTER le remboursement proposé.
- DE DONNER POUVOIR au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XXVI - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

XXVII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20 heures 10.

Le Président

Jean-Yves MENO
Maire Honoraire de Ploubezre